

<b>Date</b>	Les 12 & 13 Octobre 2015
<b>Lieu</b>	Ecole Supérieure Algérienne des Affaires (ESAA)
<b>Coût</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 40.000,00 DA TTC (Chèque) pour les deux jours</li> <li>- 40.400 DA TTC (Espèces).</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Répondre aux interrogations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Quel est le contenu de la réforme ?</li> <li>2- Quelles sont les nouvelles conditions de mise en cause de la responsabilité pénale des gestionnaires des entreprises publiques économiques ?</li> <li>3- A quelle catégorie de gestionnaire s'applique cette réforme ?</li> <li>4- Quel est le statut juridique des catégories professionnelles impliquées dans la gestion des deniers publics non visés par cette réforme ?</li> <li>5- Qu'est ce qu'un acte de gestion ?</li> <li>6- Quels sont les actes qui comportent un risque pénal pour le gestionnaire public ?</li> <li>7- Qui doit dénoncer les faits délictueux commis par les gestionnaires des entreprises publiques économiques ?</li> <li>8- Quelles sont les peines encourues en cas de non dénonciation par les organes habilités ?</li> <li>9- Cette réforme constitue-t-elle vraiment une dépenalisation de l'acte de gestion ?</li> </ol>
<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestionnaires des entreprises publiques économiques</li> <li>• Administrateurs( membres du conseil d'administration)</li> <li>• Gérants d'entreprises, Directeurs généraux, Présidents Directeurs Généraux</li> <li>• Actionnaires ; Cadres gestionnaires des deniers publics(en dehors du secteur économique), toute personne intéressée par cette thématique.</li> </ul>
<b>Animateur</b>	<p>Maître LEZZAR Nasreddine Avocat d'affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• possède une grande expérience dans l'accompagnement d'entreprises publiques et privées dans l'élaboration des accords de partenariats internes et internationaux,</li> <li>• assure l'assistance dans la négociation de contrats internes et internationaux,</li> </ul> <p>est Membre du centre de conciliation et d'arbitrage de la chambre algérienne de commerce et d'industrie et Membre de la cour internationale d'arbitrage de Paris.</p>